

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/04/25/2014035550/justel>

Dossier numéro : 2014-04-25/80

Titre

25 AVRIL 2014. - Arrêté du Gouvernement flamand fixant les statuts de l'agence autonomisée externe de droit public Société de Développement de l'Aéroport d'Ostende-Bruges

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-09-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 06-06-2014 page : 43618

Entrée en vigueur : 06-06-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2021-09-03/03, art. 3, 002; En vigueur : 15-09-2021>